



SOMMAIRE

P.1 Préparer le congrès...
P.1 Les documents joints
P.1 Votes et syndicalisation...
P.2,3 : Modalités de vote
P.4 Annexe 1 : bulletin de vote
P.5 Annexe 2 : Procès-verbal
p.6 Annexe 3 : Liste d'émargement
P.7 Annexe 4 : Votes
P.8 Annexe 5 : Schéma de votes
P.9 Annexe 6 : Liste des syndiqués

Infos Votes dans les S1

① Préparer le congrès

Organiser le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux du lundi 23 janvier au vendredi 16 mars inclus.

Chaque adhérent a reçu dernièrement le « Nice-SNES » n°220 de janvier 2012, contenant les rapports d'activité et financier de la section académique pour la période 2009-2011. Les rapports présentés par le secrétariat national ont été publiés dans le supplément à l'US n°716 du 16 décembre 2011.

Nous demandons à chaque S1 d'organiser le vote dans l'établissement, entre le **lundi 23 janvier et le vendredi 16 mars inclus**. Si vous êtes peu nombreux dans la section d'établissement, il est possible de voter par correspondance, afin d'assurer la totale confidentialité du vote. Réunir le S1, pour débattre de l'activité du syndicat durant les trois années écoulées, et préparer les congrès académique et national est maintenant urgent.

Rappelons que les militants des sections académiques et départementales sont à votre disposition, sur simple appel téléphonique ou mail, pour participer à vos réunions et vous aider le cas échéant à les animer.

② Les documents joints :

Vous trouverez dans cet envoi :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• les modalités des votes,• des bulletins de vote (à reproduire),• la liste des électeurs | <ul style="list-style-type: none">• le procès-verbal et la liste d'émargement,• un schéma de vote, et une affichette appelant à voter. |
|---|---|

Vous aurez la visite d'un représentant de votre S2 (section départementale du SNES) qui vous remettra les deux types d'enveloppes de vote. Si jamais ce n'est pas le cas, prenez contact avec la section académique du SNES qui mettra à votre disposition le matériel de vote.

③ Votes et syndicalisation : le mot du trésorier

IL FAUT ETRE À JOUR POUR VOTER.

En cas de doute sur la syndicalisation d'un collègue, (prendre contact avec le trésorier), le faire voter par correspondance. Sur la liste jointe ne figurent que les adhérents à jour au **10/01/2012**. Si d'autres collègues se sont syndiqués depuis, les rajouter quand vous remplirez la liste d'émargement, et ne pas oublier **d'envoyer très rapidement** leurs cotisations au S3, car c'est la liste électorale du S3 qui fera foi pour le dépouillement académique.

NE PAS OUBLIER QUE TOUT VOTE D'UN COLLÈGUE NON À JOUR ANNULE LE VOTE DU S1.

Bien cordialement,
le secrétariat académique.

VOTE SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS : MODALITÉS

VOTES sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux du lundi 23 janvier au vendredi 16 mars 2012 inclus.

DÉPOUILLEMENT dans les établissements le vendredi 16 mars 2012 au plus tard.

Dépouillement académique le mardi 20 mars 2012, 14 h 30, au local du SNES.

1) Conformément au règlement intérieur du S3 de Nice et à la décision du Conseil Syndical du 6 juin 2011, le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux aura lieu du :

lundi 23 janvier au vendredi 16 mars 2012 inclus.

La clôture et le dépouillement des votes doivent intervenir vendredi 16 mars au plus tard ; ils ne peuvent être avancés que si la totalité des syndiqués a voté.

2) Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment où ils votent (cotisation parvenue au Trésorier académique le mardi 20 mars, avant le dépouillement). La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le Trésorier académique sera contrôlée par la Commission de dépouillement. Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant payé leur cotisation (autorisation de prélèvement signée et enregistrée au S3).

3) L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une Commission comprenant plusieurs membres du S1 et où est représenté de droit, si possible, chaque courant de pensée.

4) Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. Le vote est individuel et secret. Dans les S1, les syndiqués votent chacun sous double enveloppe :

- l'enveloppe intérieure non cachetée contenant le bulletin ne doit porter aucune mention,
- l'enveloppe extérieure cachetée doit porter le nom et la signature du votant.

Les syndiqués peuvent adresser leur vote à leur Secrétaire de S1 par correspondance s'ils sont empêchés (congrés, etc...). Les syndiqués qui ont payé leur cotisation dans un établissement différent de celui dans lequel ils sont employés au moment du vote (MA, TZR, etc...), doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés et non dans le S1 (cf. § 8). Les stagiaires peuvent voter soit dans le S1, soit selon les modalités réservées aux Isolés.

5) Liste d'émargement : elle est adressée aux Secrétaires de S1 (par circulaire de S3) ; elle doit être remplie par le Trésorier de S1 (à partir du document envoyé par le Trésorier académique). Elle permet de définir l'ensemble des électeurs de chaque S1 ; elle permet à chacun dans le S1 de contrôler que tout électeur a effectivement voté ; toute prise en compte par le

S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne l'annulation du vote de ce S1 par la Commission de dépouillement académique ; hormis les Retraités et les Isolés tout votant doit, en même temps qu'il vote, signer en face de son nom sur la liste d'émargement établie par le Bureau du S1 sur la feuille prévue à cet effet ; le vote d'un S1 ne sera pris en compte par la Commission académique que si la liste d'émargement et le procès-verbal dûment signés l'accompagnent ; les S1 importants peuvent utiliser plusieurs listes d'émargement ; si des syndiqués n'ont pu signer la liste d'émargement en même temps qu'ils ont voté, l'enveloppe extérieure portant leur nom et signature sera jointe à la liste d'émargement.

6) Dépouillement : il se fait dans chaque établissement sous la responsabilité de sa Commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le Trésorier dans la mesure du possible, signent le procès-verbal figurant au dos de la feuille d'émargement.

7) Procès-verbal, liste d'émargement, éventuellement accompagnés des enveloppes des votants n'ayant pu émarger, doivent parvenir à la section académique :

- soit par voie postale à l'adresse du :

SNES - Votes S1 – 264 Bd de la Madeleine - 06000 Nice.

- soit en étant déposés au siège de la section académique mardi 20 mars 2012 avant le dépouillement académique.

8) Le dépouillement académique des votes des Isolés et des Retraités, ainsi que le recensement des votes des S1, seront effectués le mardi 20 mars 2012 à 14 h 30, au siège de la section académique, par la Commission académique de dépouillement.

9) Il est rappelé que les rapports d'activité et financier académiques sont parus dans « Nice-SNES » n°220 de janvier 2012 qui a été adressé à tous les syndiqués, les rapports d'activité et financiers nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US n°716 du 16 décembre 2011.

10) Bulletin de vote : le vote peut être exprimé à l'aide du découpé ou reproduit à partir de l'annexe ci-jointe. Utiliser de préférence le bulletin académique car il est plus complet : il comporte les votes académiques et nationaux, contrairement au bulletin de vote national qui ne comporte que les votes nationaux.

11) Petit lexique électoral : qu'entend-on par :

- inscrits : tous les collègues à jour de leur cotisation au moment où ils votent,
- votants : les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,
- votes blancs et nuls : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...
- exprimés : le nombre de votants, moins les blancs et les nuls,
- abstention : attention, c'est un vote exprimé, au même titre que le pour et le contre.

12) Quelques sages précautions :

- faire des copies des PV et listes d'émargement avant l'envoi au S3,
- conserver les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au jeudi 15 mars

En cas de difficultés
contactez Alain Galan au SNES (04 97 11 81 53)
les mardi, jeudi et vendredi après-midi.
Et par e-mail s3nic@sn.es.edu

Un moment important de la vie démocratique du SNES

Préparer le congrès

Voter sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux

Tous les deux ans (cette fois trois ans), avant de fixer en congrès les orientations du syndicat et d'élire les directions qui en coordonneront la mise en œuvre, les syndiqués du SNES font le bilan des deux (trois) ans écoulés et se prononcent sur la façon dont les responsables qu'ils ont élus ont exercé leurs mandats.

Ce n'est pas une formalité : le syndicat appartient à ses adhérents. Organiser la discussion, le scrutin et le dépouillement dans le syndicat, sous le contrôle direct de chacun d'entre vous, c'est faire vivre le SNES.

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

✂=====

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS ACADÉMIQUES ET NATIONAUX

Procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement sont à envoyer dès la fin du dépouillement au :

SNES – Votes S1 – 264, Bd de la Madeleine, 06000 Nice.

PROCÈS-VERBAL

ÉTABLISSEMENT :

VILLE :

1) **INSCRITS** (nb de syndiqués à jour du S1) :

COTISATIONS ENREGISTRÉES LE :

ET TRANSMISES AU S3
(réception le mardi 20 mars dernier délai)

2) **RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL :**

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

RAPPORT FINANCIER NATIONAL :

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

3) **RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE :**

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE :

Votants :

Blancs et nuls :

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

Certifié exact à

le

les membres de la commission de dépouillement :

Le secrétaire :

Le trésorier :

LISTE D'ÉMARGEMENT

Cette liste doit comporter l'ensemble des noms des syndiqués à jour de leur cotisation à la date des élections. Elle est établie sous la responsabilité de la section d'établissement. Elle doit être émargée par tous les votants, puis sera envoyée au S3 dans les délais fixés, après que les scrutateurs et le Trésorier auront rempli le formulaire du recto, indiquant les résultats du vote du S1.

[illegible]



**du lundi 23 janvier
au vendredi 16 mars 2011 inclus**

VOTONS

**SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET FINANCIERS
ACADÉMIQUES ET NATIONAUX
2009-2011**

Les rapports d'activité et financier nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US n°716 du 16 décembre 2011.

Les rapports d'activité et financier académiques ont été publiés dans le NICE SNES n°220 de janvier 2012.

**DÉPOUILLEMENT DU VOTE
DE L'ÉTABLISSEMENT :**

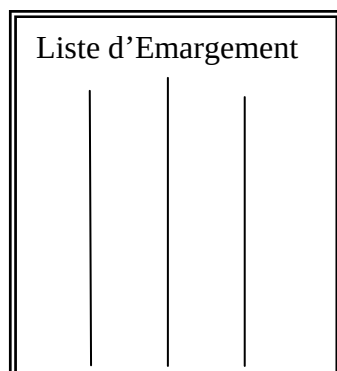
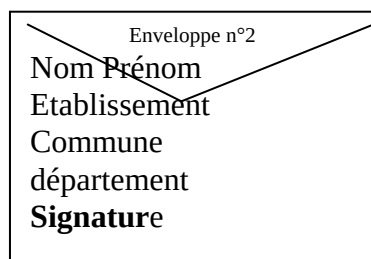
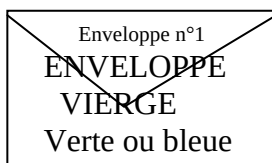
date :

heure :



COMMENT VOTER DANS SON S1

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention



Rayer les mentions
inutiles
sur le bulletin de vote

Insérer le bulletin dans
l'enveloppe n°1

Ne rien inscrire sur cette
enveloppe

Insérer l'enveloppe n°1
dans l'enveloppe n°2

Inscrire sur l'enveloppe
n°2
nom et prénom

Signer

Remettre l'enveloppe n° 2 au
S1

**Et signer la liste
d'émargement**